

Commune Nouvelle de Villeneuve en Perseigne
(Chassé, La Fresnaye sur Chédouet, Lignières la Carelle, Montigny, Roullée, Saint Rigomer des Bois)

Mairie

16, Rue de la Forêt de Perseigne
Commune déléguée de la Fresnaye-sur-Chédouet
- 72600 - Villeneuve en Perseigne
Téléphone : 02.43.97.86.73
Télécopie : 02.43.97.86.85

Villeneuveenperseigne72@fresnayechedouet.fr

Réunion du Conseil Municipal

A HUIS-CLOS

Du Mardi 02.06.2020 à 19h30

A la salle polyvalente de la Fresnaye-sur-Chédouet

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Mode d'élection des membres des organismes extérieurs

COMMISSIONS PARALLELES :

- Election des membres en vue de constituer le conseil d'administration du CCAS
- Nomination des membres pour la commission d'appel d'offres
- La commission communale des impôts directs

ORGANISMES EXTERIEURS :

- Election des représentants à sieger au sein du s.i.d.p.e.p de Champfleur et de Perseigne
- Election des représentants à sieger au sein du c.n.a.s
- Election des représentants à sieger au sein du parc naturel regional normandie
- Election des représentants à sieger au sein de l'ATESART
- Election des représentants à sieger au sein de la CUA pour la GEMAPI
- Election des représentants à sieger au sein de l'office de tourisme de mamers et du saosnois
- Election de deux représentants au sein de l'agence des territoires de la Sarthe
- Election des membres au conseil de l'école publique du massif de perseigne
- Election d'un représentant au sein du SIVOS du Mêle/Sarthe
- Election des représentants au comité de programmation du programme Leader du Pays d'Alençon
- Election des représentants au sein du conseil d'administration du GIP d'aménagement du Pays d'Alençon

- Emploi fonctionnel
- Contrat d'engagement temporaire
- Autorisation de rémunérer les études dirigées de l'école publique du massif de perseigne
- Dérogations scolaires

- Avenant au lot 3 du marché alloti « création du lotissement les pommiers » avec l'entreprise Julien et Legault
- Autorisation de signer le marché de travaux relatif à l'entretien de la voirie communale
- Autorisation de signer le marché de travaux relatif à l'assainissement de chaussées
- Annulation des loyers des commerces le Fresnayon et le Coccimarket
- Tarif pour les travaux de fauchage et d'élagage des routes

- Autorisation de signer la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Signature du contrat de fourrière avec la société KIK 'Déclik
- Signature du contrat avec Antargaz pour la salle polyvalente de La Fresnaye-sur-Chédouet

- Demande de la prise en charge des frais de M. RAGO dans le cadre d'un sinistre sur la voirie

- Cession de la parcelle du lotissement les Pommiers 2 lot 1

- Signature du bail du logement du rez de chaussée du presbytère à Lignièrès-la-Carelle
- Signature du bail du logement de Saint Rigomer-des-Bois en échange du logement de Chassé
- Location du gîte de roullée juin-juillet 2020

- Demande de financement MSAP 2020

- Autorisation de transmettre les convocations par voie électronique
- Attribution au maire des delegations autorisées par la loi en vertu de l'art. L2122.22 du cgct)
- Indemnités au receveur municipal

✓ *Informations et Questions diverses.*

Fait à Villeneuve en Perseigne, le 27.05.2020

Le Maire

A. TROTTET

